

Le broyeur au ralenti : « Un premier pas »

« Les demandes et les plaintes ont enfin été entendues après 30 ans d'attente », se réjouit l'ASBL citoyenne Cades, à Aubange

● Lydie PICARD

La sanction infligée par le bourgmestre d'Aubange à la société de recyclage de métaux Ecore ? « *Un premier pas dans la bonne direction* », salue l'ASBL citoyenne Cades, dans un communiqué de presse. L'ASBL se réjouit « *que les demandes et les plaintes des riverains du zoning d'Aubange aient enfin été entendues après 30 ans d'attente.* »

Pour rappel, l'activité du broyeur à métaux a été fortement réduite depuis le 1^{er} mai, de telle sorte que ses rejets respectent enfin les normes wallonnes mises en place en 2018.

Pour Cades, l'important n'est pas qu'Ecore ait été sanctionné, mais que l'entreprise respecte son permis. L'ASBL attend donc avec impatience que les filtres promis soient installés et qu'ils soient aussi efficaces qu'annoncé. « *Nous*



Sanction pour le broyeur à métaux, Cades réagit

Schmidt, administrateur de l'ASBL.

Ecore reçoit l'ASBL citoyenne

Ce jeudi matin, des membres de l'ASBL rencontreront pour la première fois des représentants de la société Ecore, et ce à l'invitation de l'entreprise. « *Nous espérons que cette initiative permettra d'entamer de nouvelles relations, plus constructives, entre la société et les riverains* », précise l'ASBL.

La sanction infligée à Ecore est complétée par un lourd suivi : rapport des heures d'activité du broyeur tous les

suivi. Elle demande à pouvoir consulter les différents rapports.

Quant au futur comité de riverains, Cades espère qu'il ne s'agira pas d'un comité fantôme, et qu'une réelle transmission des informations en toute transparence régnera au sein de ce comité de suivi.

Ruisseau pollué ? Cades ne lâchera rien

Les riverains se plaignent de la pollution du ruisseau Le Broch qui longe le zoning industriel.

Une analyse d'eau comman-

pour un grand nombre de paramètres comme l'aluminium, le cadmium, le chrome, le cuivre, le nickel, le plomb, le zinc ou encore les PCB.

Or, une analyse réalisée par l'Issep (l'institut scientifique de service public) en décembre 2020, montrait, elle, des résultats rassurants. La qualité du ruisseau y apparaissait conforme aux normes.

De quoi laisser les riverains plus que sceptiques.

D'aucuns ont critiqué la validité du prélèvement des riverains. Un reproche balayé par Cades : « *Le prélèvement de cette analyse a été effectué par le Centre de Michamps, laboratoire agréé par la Région wallonne.* »

L'ASBL signale que l'échantillon a été prélevé à une pé-

riode où le niveau du ruisseau est au plus bas, alors que « *les analyses de l'Issep ont été effectuées au mois de décembre, en période de pluie.* »

Et l'ASBL d'ajouter : « *nous ne comprenons pas pourquoi les analyses de l'Issep n'intègrent pas une surveillance de l'aluminium, qui est reconnu comme hautement toxique pour notre environnement.* »

Au rayon analyses, Cades n'en est pas resté au ruisseau. L'ASBL a aussi fait notamment analyser des légumes cultivés rue de Longwy. « *Ces analyses réalisées fin janvier 2021 révèlent une pollution au plomb dans certains légumes (courgettes)* », conclut l'ASBL, qui, vous l'aurez compris, continuera à suivre ce dossier de près. ■

Trois mesures de la ministre

À l'issue d'une réunion avec les autorités locales concernées par la problématique des broyeurs à métaux, la ministre de l'Environnement Céline Tellier a annoncé notamment sa volonté de :

- lancer, en complément au biomonitoring wallon en cours, **des biomonitorings spécifiques** destinés à pouvoir donner une information transparente aux riverains sur leur taux de PCB par rapport

sur la santé des dispositifs mis en place pour limiter des polluants.

- renforcer le contrôle de la **qualité des cours d'eau** en lien avec les rejets des broyeurs à métaux.

- offrir un appui aux communes pour **vulgariser l'information scientifique** et améliorer l'information des citoyens sur la nature du risque et sur les mesures de précaution à prendre. Une